

▶ TRAVAIL EN HAUTEUR

AUDIT SUR SITE

Le Code du Travail oblige les chefs d'entreprise de lister, dans le Document Unique, tous les risques encourus par les intervenants, salariés ou non, qui travaillent dans l'enceinte de l'entreprise.

La chute de hauteur reste, après le risque « trajet domicile/travail », celui dont le taux de gravité est le plus important et qui engendre le plus de décès.

L'audit « risque de chute de hauteur » est l'examen professionnel qui consiste en une expertise par une personne compétente et impartiale aboutissant à un diagnostic relatif à sa mission.

Fort de 35 années d'expérience dans l'installation de dispositifs de sécurité antichute, nous mettons nos compétences à disposition pour tout type d'entreprise et tout secteur économique. Dans une logique de continuité, nous dispensons des formations adaptées à l'environnement de nos clients. Ainsi, nous connaissons parfaitement leurs habitudes de travail.



Deux types d'audit :

- ✓ L'audit spécifique ciblé sur un problème : une entreprise a plusieurs bâtiments et veut sécuriser ses toitures. Protection collective ? Protection individuelle ?
- ✓ L'audit général d'un site industriel : un site industriel alliant toitures, pont-roulants, machines, chargement de camions, etc. Où sont les risques ? Quoi faire ? Comment prendre les bonnes décisions ?

OBJECTIFS

Après un temps d'analyse et de rédaction, nous présentons au client un document final :

- ✓ Ce dernier répertorie, photos à l'appui, les situations à risque détectées,
- ✓ Il regroupe les « familles de risques »,
- ✓ Il établit une liste de préconisations, étayées législativement, normativement et techniquement, d'après un guide des priorités, utilisant les critères de « population, fréquence, durée ».

